



## Compte rendu CGT du CTE du 30 juin 2021

Après le boycott du CTE du 25 juin 2021 par l'intersyndicale CGT-FO-UNSA, le directeur a convoqué l'instance le 30 juin 2021.

Cette séance fait suite à deux évènements, le premier un message de l'intersyndicale sur une situation catastrophique à la DSI dont personne ne pourra dire qu'il n'était pas au courant. Le deuxième évènement est la décision du conseil d'Etat d'annuler l'arrêté de restructuration du Cerema.

Le premier sujet, le COP (contrat objectif performance) est un document qui présente les grands axes d'action du Cerema vis-à-vis du ministère. Ce document ne présentant aucun engagement tant sur les moyens que sur les effectifs qui pourrait contraindre le ministère à garantir un bon fonctionnement. La CGT a décidé de limiter au stricte minimum ses interventions étant donné que nous considérons que ce projet est le fruit de cerm'avenir. Nous considérons que ce projet n'est pas réalisable avec les moyens mis à disposition de l'établissement. De plus nous nous interrogeons sur l'opportunité d'un tel document à la veille d'un repositionnement du Cerema, notamment sur ses relations avec les collectivités.

Le deuxième sujet, la note de gestion des contractuels, nous avons noté que le document a évolué suite aux interventions des organisations syndicales. Par contre, nous sommes intervenus sur la progression des rémunérations. Un contractuel qui aurait 15 ans de carrière au Cerema serait moins rémunéré qu'un contractuel qui viendrait avec une ancienneté de 15 ans. Ce n'est pas très encourageant pour faire carrière au Cerema !!!

Nous avons des cas de contractuel d'un niveau A+ payés 2400 € par mois sur des fonctions d'IDTPE, alors qu'un IDTPE serait payé 4500 € ! La CGT combat cette politique des bas salaires qui nuit à tous. Il est regrettable que l'administration n'utilise pas les quasi-statuts existant.

Nous avons aussi revendiqué la subrogation (processus garantissant le versement du salaire dû par le cerema en cas d'arrêt maladie) pour les CDD et CDI garantissant le même traitement que le titulaire. Le service s'est engagé à l'inclure dans la note de gestion y compris pour arrêt de maternité.

La direction est revenue sur la décision du conseil d'Etat. Cette décision est le résultat de la carence de l'administration qui soutenue par la CFDT va communiquer sur les retards de paiements de PSR et d'IDV (10 dossiers). C'est de bonne guerre, le Cerema rejette sa faute sur la CGT et FO, alors que depuis des mois il aurait dû indemniser les agents !!! Les durées à rallonge récurrentes de traitement sont les principales sources de retard de paiement. Régulièrement la CGT dénonce l'arrivée de nouveaux agents où d'agents qui changent de situation, qui n'ont pas leur salaire et doivent attendre plusieurs mois ! Mais là bizarrement vous n'aurez jamais de communication du Cerema !!!

C'est pourquoi nous revendiquons plus d'agents dans les services support, alors que Cerem'avenir au contraire en supprime.

Pour les mobilités pas d'inquiétudes, vous pourrez toujours faire valoir la restructuration Cerema puisque c'est le ministère qui les gère avec les LDG. Mais si certains connaissent des difficultés qu'ils n'hésitent pas à saisir la CGT : [mobilites@equipementcgt.fr](mailto:mobilites@equipementcgt.fr)

Nous considérons que tous les moyens doivent être utilisés pour combattre le plan social cerem'avenir, il en va de l'avenir du cerema et de la situation de 2400 agents restant.